



Commune de Les Choux
Compte rendu du Conseil Municipal

14 mars 2023

Membres en exercice : 14

Membres présents : 9

L'an 2023 et le 14 mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu, Salle de Conseil – Mairie 5 rue de la Poste sous la présidence de Monsieur MOREL Olivier, Maire.

Présents :

Monsieur MOREL Olivier, Maire

Mmes : FINOUX Laetitia, LAMONTAGNE Sylvie

MM : BOUE Hervé, CACCIA Anthony, CHEVALIER Christian, DOUBRE Eric, DUREVILLE Arnaud, MENOUVRIER Pascal,

Excusés :

Madame THORET Nathalie ayant donné pouvoir à MENOUVRIER Pascal

Monsieur BADAQUI Kada ayant donné pouvoir à CACCIA Anthony

Monsieur VASSEUR Ludovic ayant donné pouvoir à BOUE Hervé

Monsieur GAUTIER François ayant donné pouvoir à MOREL Olivier

Madame CHANZY Emilie

A été nommé secrétaire :

Préambule :

En accord avec les membres du Conseil Municipal

- Le point 9 : Régularisation du cadastre est rajouté à l'ordre du jour

1. Budgets :

1.1. Budget Principal

1.1.1. Compte de gestion

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après s'être fait présenter l'ensemble des pièces budgétaires de l'exercice 2022 :

- **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2022 présenté par Monsieur CROIBIER, Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur conforme à ses écritures.

1.1.2. Compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MENOUVRIER Pascal, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé et présenté par M. Le Maire, après s'être fait présenter l'ensemble des pièces budgétaires de l'exercice, lui donne acte de la présentation du compte administratif du Budget Principal 2022, à l'unanimité :

- **Constata** les identités de valeur avec le compte de gestion tant sur les reports, le résultat, le bilan des entrées et des sorties, les débits et crédits portés aux différents comptes et les restes à réaliser,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2022					
Compte de Gestion Transmis par M. le Trésorier principal			Compte Administratif Ensemble des mandats et titres enregistrés en 2022		
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	360 667,15	360 667,15	TOTAL DES DEPENSES REELLES	28 004,48	28 004,48
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	-	-	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	8 826,30	8 826,30
TOTAL DES DEPENSES	360 667,15	360 667,15	TOTAL DES DEPENSES	135 483,37	135 483,37
Recettes			Recettes		
TOTAL DES RECETTES REELLES	453 097,95	453 097,95	TOTAL DES RECETTES REELLES	146 907,45	146 907,45
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	-	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES	453 097,95	453 097,95	TOTAL DES RECETTES	146 907,45	146 907,45
002 Solde 2021	755 442,35	755 442,35	001 Solde 2021	0,00	0,00
TOTAL GENERAL RECETTE	1 208 540,30	1 208 540,30	TOTAL GENERAL RECETTE	146 907,45	146 907,45

Résultats identiques

Résultats identiques

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Chapitre	Dépenses		Chapitre	Dépenses	
011	123011,92	123 011,92	20	2 655,68	2 655,68
012	142015,04	142 015,04	21	25 348,80	25 348,80
014	12 444,00	12 444,00	23	0,00	0,00
65	82947,57	82 947,57	TOTAL DES DEPENSES REELLES	28 004,48	28 004,48
TOTAL GESTION COURANTE	360 418,53	360 418,53	16	8 826,30	8 826,30
66	248,62	248,62	020	0,00	0,00
67	0,00	0,00	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00
022 Dépenses imprévus	0,00	0,00	TOTAL	8 826,30	8 826,30
TOTAL DES DEPENSES REELLES	360 667,15	360 667,15	SOLDE REPORTE 2021	98 652,59	98 652,59
023 Transfert de section	0,00	0,00	TOTAL	135 483,37	135 483,37
042 VNC Immobilière cédée	0,00	0,00			
R1068 Affectation réserve investissement	0,00	0,00			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-	-			
TOTAL	360 667,15	360 667,15			

Chapitre	Recettes		Chapitre	Recettes	
13	1 105,00	1 105,00	10	143 960,45	143 960,45
70	47 896,58	47 896,58	18	2 947,00	2 947,00
73	312 097,73	312 097,73	TOTAL DES RECETTES REELLES	146 907,45	146 907,45
74	39 968,32	39 968,32	040	0,00	0,00
75	15 876,86	15 876,86	021 Transfert de section	0,00	0,00
TOTAL GESTION COURANTE	416 944,44	416 944,44	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00
76	0,00	0,00	TOTAL	146 907,45	146 907,45
77	36 153,51	36 153,51	001 Solde 2021	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	453 097,95	453 097,95	TOTAL GENERAL	146 907,45	146 907,45
042 Transfert de section	0,00	0,00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	-	-			
TOTAL	453 097,95	453 097,95			
002 Solde 2021	755 442,35	755 442,35			
TOTAL GENERAL	1 208 540,30	1 208 540,30			

Affectation de résultat 2022 =	(Recettes - Dépenses) + solde 2021
	11 424,08 €

Affectation de résultat 2022 =	(Recettes réelles - Dépenses réelles) 92 430,80 € Dépenses d'ordres (1068) = 0,00 € (Recettes - Dépenses) + solde 2021
	847 873,15 €

1.1.3. Résultat d'affectation

Après avoir repris les résultats 2022 apparaissant sur les balances envoyées par M. CROIBIER, Trésorier principal,

Vu les reports de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** l'affectation du résultats 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31.12.2022 : + 847 873,15 €
 Résultat d'investissement cumulé au 31.12.2022 : + 11 424,08 €
 Restes à réaliser dépenses d'investissement 2022 : 0 €
 Restes à réaliser recettes d'investissement 2022 : 0 €
 Besoin de financement
 Affectation au 1068 exercice 2023 : 0 €

- Report à nouveau 2022 investissement 001 : + 11 424,08 €
 - Report à nouveau 2022 fonctionnement 002 : + 847 873,15 €

1.1.4. Budget primitif

Après présentation complète du budget le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte et approuve** l'équilibre budgétaire 2023 arrêté comme suit :
 - Section de fonctionnement : **1 202 113,15 €**
 - Section d'investissement : **439 984,08 €**
 - Equilibre global : **1 642 097,08 €**

BUDGET PRINCIPAL							
		Budget primitif 2023				Budget primitif 2023	
Fonctionnement				Investissement			
Dépenses				Dépenses			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		952 113,15		TOTAL DES DEPENSES EQUIPEMENT		431 078,96	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		250 000,00		TOTAL DEPENSES FINANCIERES		8905,12	
002 Solde 2022		0,00		001 SOLDE 2022			
TOTAL DES DEPENSES		1 202 113,15		TOTAL DES DEPENSES		439 984,08	
Recettes				Recettes			
TOTAL DES RECETTES REELLES		354 240,00		TOTAL DES RECETTES REELLES		189 984,08	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		-		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		250 000,00	
002 Solde 2022		847 873,15		001 Solde 2022		0,00	
TOTAL GENERAL		1 202 113,15		TOTAL GENERAL		439 984,08	

Les balances sont équilibrées

Les balances sont équilibrées

Détail

Fonctionnement	
Chapitre	Dépenses
011 Charges à caractère général	385 500,00
012 Charges de personnel	195 750,00
014 Atténuation de produits	20 000,00
65 Autres charges de gestion courante	350 603,15
TOTAL GESTION COURANTE	951 853,15
66 Charges financières	260,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	952 113,15
023 Transfert de section	250 000,00
002 Solde 2022	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	250 000,00
TOTAL	1 202 113,15
Chapitre	Recettes
013 Atténuation de charges	0,00
70 Ventes de produits	22 240,00
73 Impôts et taxes	288 000,00
74 Dotations Etat	32 000,00
75 Autres produits de gestion courante	12 000,00
TOTAL GESTION COURANTE	354 240,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	354 240,00
042 Transfert de section	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00
002 Solde 2022	847 873,15
TOTAL GENERAL	1 202 113,15

Investissement	
Chapitre	Dépenses
16 Emprunts et dettes	8 905,12
20 Immobilisations incorporelles	2 700,00
21 Immobilisations corporelles	73 640,00
23 Immobilisations en cours	354 738,96
TOTAL GESTION COURANTE	439 984,08
TOTAL DES DEPENSES REELLES	439 984,08
040 Transfert de section	0,00
001 SOLDE 2022	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-
TOTAL DES DEPENSES	439 984,08
Chapitre	Recettes
10 Dotations, fonds divers et réserves	36 000,00
13 Subventions d'investissement	66 000,00
16 Emprunts et Dettes assimilées	0,00
18 Compte de liaison	76 560,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	189 984,08
021 Transfert de section	250 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	250 000,00
001 Solde 2022	11 424,08
TOTAL GENERAL	439 984,08

1.2. Budget Annexe (budget lotissement)

1.2.1. Compte de gestion

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après s'être fait présenter l'ensemble des pièces budgétaires de l'exercice 2022 du budget annexe concernant le lotissement communal « résidence le Bout du Bois » anciennement nommé « clos de la Petite Sologne II » :

- **Approuve** le compte de gestion de l'exercice présenté par Monsieur CROIBIER, Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur conforme à ses écritures.

1.2.2. Compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MENOUVRIER Pascal, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé et présenté par M. Le Maire, après s'être fait présenter l'ensemble des pièces budgétaires de l'exercice, lui donne acte de la présentation du compte administratif du Budget Annexe - Lotissement communal « résidence le Bout du Bois » anciennement nommé « clos de la Petite Sologne II » 2022, à l'unanimité :

- **Constater** les identités de valeur avec le compte de gestion tant sur les reports, le résultat, le bilan des entrées et sorties, les débits et crédits portés aux différents comptes et les restes à réaliser,
- **Voter et arrêter** les résultats définitifs comme suit :

BUDGET ANNEXE 2022					
Compte de Gestion Transmis par M. le Trésorier principal			Compte Administratif Ensemble des mandats et titres enregistrés en 2022		
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	377,16 €	377,16 €	TOTAL DES DEPENSES REELLES	50 660,60 €	50 660,60 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	953 655,98 €	953 655,98 €	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	325 815,98 €	325 815,98 €
TOTAL DES DEPENSES	354 033,14 €	354 033,14 €	TOTAL DES DEPENSES	376 476,58 €	376 476,58 €
001 REPORT 2021	0,09 €	0,09 €	001 REPORT 2021	277 162,34 €	277 162,34 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	354 033,23 €	354 033,23 €	TOTAL DES DEPENSES	653 638,92 €	653 638,92 €
Recettes			Recettes		
TOTAL DES RECETTES REELLES	27 840,00 €	27 840,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	326 193,14 €	326 193,14 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00 €	353 278,82 €
TOTAL DES RECETTES	354 033,14 €	354 033,14 €	TOTAL DES RECETTES	353 278,82 €	353 278,82 €
002 Solde 2021	0,00 €	0,00 €	001 Solde 2021	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES	354 033,14 €	354 033,14 €	TOTAL GENERAL	353 278,82 €	353 278,82 €

Résultats identiques

Résultats identiques

Détail

FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Dépenses	
011	0,00 €	0,00 €
61	0,00 €	0,00 €
62	0,00 €	0,00 €
68	0,00 €	0,00 €
65	0,00 €	0,00 €
66	377,16 €	377,16 €
67	0,00 €	0,00 €
022	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	377,16 €	377,16 €
023	0,00 €	0,00 €
042	353 278,82 €	353 278,82 €
048	377,16 €	377,16 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	353 655,98 €	353 655,98 €
TOTAL	354 033,14 €	354 033,14 €
002 SOLDE 2021	0,09 €	0,09 €
TOTAL	354 033,23 €	354 033,23 €

Chapitre	Recettes	
13	0,00 €	0,00 €
70	27 840,00 €	27 840,00 €
74	0,00 €	0,00 €
75	0,00 €	0,00 €
76	0,00 €	0,00 €
77	0,00 €	0,00 €
78	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	27 840,00 €	27 840,00 €
042	325 815,98 €	325 815,98 €
043	377,16 €	377,16 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	326 193,14 €	326 193,14 €
TOTAL	354 033,14 €	354 033,14 €
002 SOLDE 2021	0,00 €	0,00 €
TOTAL	354 033,14 €	354 033,14 €

Affectation du résultat

(Recettes - Dépenses)
(411 984,14 - 411 984,05)

-0,09 €

INVESTISSEMENT		
Chapitre	Dépenses	
010	0,00	0,00
20	0,00	0,00
204	0,00	0,00
21	0,00	0,00
22	0,00	0,00
23	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES EQUIPEMENT	0,00	0,00
10	0,00	0,00
13	0,00	0,00
16	50 660,60	50 660,60
18	0,00	0,00
26	0,00	0,00
27	0,00	0,00
20	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	50 660,60	50 660,60
TOTAL DES DEPENSES REELLES	50 660,60	50 660,60
40	325 815,98	325 815,98
41	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	325 815,98	325 815,98
TOTAL	376 476,58	376 476,58
REPORT 2021	277 162,34	277 162,34
TOTAL	653 638,92	653 638,92

Chapitre	Recettes	
10	0,00 €	0,00 €
13	0,00 €	0,00 €
16	0,00 €	0,00 €
20	0,00 €	0,00 €
204	0,00 €	0,00 €
21	0,00 €	0,00 €
22	0,00 €	0,00 €
23	0,00 €	0,00 €
RECETTES COURANTES	0,00	0,00
138	0,00 €	0,00 €
165	0,00 €	0,00 €
18	0,00 €	0,00 €
26	0,00 €	0,00 €
27	0,00 €	0,00 €
024	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	0,00 €	0,00 €
021	0,00 €	0,00 €
040	353 278,82 €	353 278,82 €
041	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	353 278,82 €	353 278,82 €
TOTAL	353 278,82 €	353 278,82 €
REPORT 2021	0,00 €	0,00 €
TOTAL	353 278,82 €	353 278,82 €

Affectation du résultat

(Recettes - Dépenses)

-300 360,10 €

1.2.3. Résultat d'affectation

Après avoir repris les résultats 2022 apparaissant sur les balances envoyées par M. CROIBIER, Trésorier principal, vu les reports de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** l'affectation du résultats 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31.12.2022 : - 0.09 €
 Résultat d'investissement cumulé au 31.12.2022 : - 300 360.10 €
 Restes à réaliser dépenses d'investissement 2022 : 0 €
 Restes à réaliser recettes d'investissement 2022 : 0 €

- Report à nouveau 2022 investissement 001 : - 300 360.10 €
- Report à nouveau 2022 fonctionnement 002 : - 0.09 €

1.2.4. Budget primitif

Après présentation complète du budget annexe concernant le lotissement communal « résidence le Bout du Bois » anciennement nommé « clos de la Petite Sologne II » :
Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte et approuve** l'équilibre budgétaire 2023 arrêté comme suit :
 - Section de fonctionnement : **325 944.07 €**
 - Section d'investissement : **651 964.96 €**
 - Equilibre global : **977 639.03 €**

Fonctionnement		Investissement	
Chapitre	Dépenses	Chapitre	Dépenses
011 Charges à caractère général	0,00	010 Stocks	0,00
61 Services extérieurs	0,00	20 Immobilisations incorporelles	0,00
62 Autres services extérieurs		204 Subventions d'équipement versées	0,00
63 Impôts Taxes et versements assimilés		21 Immobilisations corporelles	0,00
65 Autres charges de gestion courante	2,00	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00
66 Charges financières	63,00	23 Immobilisations en-cours	0,00
67 Charges exceptionnelles		10 Dotations fonds divers	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	65,00	13 Subventions d'investissement	0,00
023 Transfert de section	0,00	16 Emprunts en euros	25 455,88
042 Opérations d'ordre entre sections	325 815,98	18 Compte de liaison	0,00
043 Opérations d'ordre intérieure sections	63,00	26 Participation et créances rattachées	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	325 878,98	27 Autres immobilisations financières	0,00
002 Solde 2022	0,09	TOTAL DES DEPENSES REELLES	25 455,88
TOTAL	325 944,07	040 Transfert de section	325 878,98
		041 Opérations patrimoniales	0,00
		TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	325 878,98
		001 Solde 2022	300 360,10
		TOTAL GENERAL	651 694,96
Chapitre	Recettes	Chapitre	Recettes
013 Atténuation des charges		010 Stocks	0,00
70 Ventes de produits	2,09	13 Subventions d'équipement	0,00
74 Dotations et participations	0,00	16 Emprunts et dettes assimilées	325 878,98
75 Autres produits de gestion courante	0,00	20 Immobilisations incorporelles	0,00
76 Produits financiers	0,00	204 Subventions d'équipement versées	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	21 Immobilisations corporelles	0,00
78 Reprise de provisions semi budgétaire	0,00	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	2,09	23 Immobilisations en-cours	0,00
042 Transfert de section	325 878,98	138 Autres subventions d'investissement	0,00
043 Opérations intérieure de la section	63,00	165 Dépôt et cautionnement reçus	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	325 941,98	18 Compte de liaison	0,00
TOTAL DES RECETTES	325 944,07	26 Participation et créances rattachées	0,00
002 Solde 2021	0,00	27 Autres immobilisations financières	0,00
TOTAL GENERAL	325 944,07	024 Produit de cession d'immobilisation	0,00
		TOTAL DES RECETTES REELLES	325 878,98
		021 Transfert section fonctionnement	0,00
		040 Transfert entre section	325 815,98
		041 Opérations patrimoniales	0,00
		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	325 815,98
		TOTAL DES RECETTES	651 694,96
		001 Solde 2022	0,00
		TOTAL GENERAL	651 694,96

2. Fiscalité : Taux impositions

Monsieur le Maire rappelle la réforme du taux de la Taxe Foncière Bâties :

Pour rappel, la fiscalité communale est répartie en :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- Taxe d'habitation (TH) (Article 16 loi de finance 2020, prévoit la suppression de la TH, sauf pour les résidences secondaires)

Monsieur le Maire informe que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau accessible au vote à compter de 2023 et que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il invite l'ensemble de l'assemblée présente à se prononcer sur les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de conserver les taux communaux 2022 pour l'année 2023 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 33.13 %
Taux communal de TFB : 14.57%
+ Taux TFB départemental : 18.56%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.83 %
 - Taxe d'habitation : 09.22 %
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

3. Avis projet parc éolien à Varennes-Changy

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique est ouverte du 21 février au 24 mars 2023 par la Préfecture du Loiret, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN DES AILES DU GATINAIS en vue de la création d'un parc éolien sur la commune de Varennes Changy.

Ce projet se situe entre Varennes Changy et Oussoy en Gatinais, le long de l'autoroute A77 et portera sur l'implantation de 3 éoliennes d'une hauteur de 180m en bout de pale : le mât mesure 105m et les pales 74.5m. Leur puissance unitaire maximale sera de 5.7MW, la production annuelle du parc éolien est estimée à 31.4 GWh/an, soit la consommation en électricité (chauffage compris) d'environ 14 080 habitant.

La commune de Les Choux étant dans le périmètre de l'installation des 6km, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité :

- **Émet** un avis DÉFAVORABLE au projet de création d'un parc éolien sur la commune de Varennes Changy

4. Bâtiments municipaux

4.1. Réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les commission travaux et appel d'offre, Mr Cholet – architecte du dossier, et lui-même se sont réunis le 09 mars dernier.

Il a été décidé qu'une négociation des prix devait être faite par Mr Cholet.

Une réunion sera programmée ultérieurement afin d'arrêter le choix des entreprises. Ce choix sera présenté au Conseil Municipal pour validation.

Mr le Maire annonce qu'un administré a demandé à récupérer les portes et fenêtres de la mairie qui seront remplacées lors des travaux. Sur le principe, les membres du Conseil Municipal ne sont pas contre mais interpellent sur la réglementation de ce type de recyclage.

4.2. Double garage rue de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède un double garage situé au 11 et 13 rue de l'Eglise. Ce bâtiment est loué par un artisan de la commune.

Monsieur le Maire informe que ce dernier se propose d'acquérir le bâtiment pour un montant de 5 000€ net vendeur.

Après plusieurs échanges, la majorité des membres du Conseil :

- **Donne** un avis favorable pour vendre ce double garage à l'artisan qui le loue actuellement, pour un montant de 5 000€ net vendeur.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents découlant de la vente
- **Charge** Monsieur le Maire de prévoir au budget les crédits découlant de cette vente :
 - Eventuel frais de notaire
 - Vente
 - Prorata temporis de la taxe foncière au jour de la vente

5. Participation Œuvre Universitaire du Loiret (OUL)

Les œuvres universitaires du Loiret sollicitent la municipalité pour participer au financement de l'opération « Décade des non-partants » pour les enfants de la commune.

Rappel : il s'agit d'une participation financière pour aider les enfants des foyers les moins aisés, de la commune, à partir en vacances.

A la majorité, le Conseil Municipal :

- **Se positionne** sur le principe de financer à hauteur de 100 € par enfants bénéficiant de l'opération « Décade des non-partants ».

6. Eclairage public

6.1. Etude rénovation commune

La rénovation de l'éclairage public rue de la Fraisière, Rue de la Gare et rue de Gien, réalisée sur la commune satisfait l'ensemble des administrés.

L'extension de l'éclairage LED sur toute la commune va être effectuée, sauf à la résidence des Chênes Verts qui fait partie d'un projet de rénovation globale des trottoirs/éclairages piloté par la Communauté des Communes Giennoises en 2025.

Ces rénovations font suite à l'audit qui a été effectué sur l'ensemble de nos points lumineux et armoire de commande. La commune a la possibilité de regrouper trois compteurs et ainsi supprimer trois abonnements. D'autre part, afin de répondre au mieux à l'étude énergétique, la mise en place d'horloge astrologique et le remplacement des coffrets qui s'ouvre facilement vont être effectués.

Une demande de devis pour réaliser ces travaux a été effectuée auprès de la société SOMELEC pour un montant de 46 158€ TTC soit 38 465 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de remplacement des crosses d'éclairage et des armoires de commande
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.
- Autorise Monsieur le Maire à prévoir les crédits budgétaires nécessaires à ces dépenses.

6.2. Subvention

Suite à l'étude de rénovation de l'éclairage public, Monsieur le Maire informe que ces travaux peuvent faire l'objet de demandes de subventions.

Pour les travaux réalisés rue de la Fraisière, Rue de la Gare

- Conseil Régionale : CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) pour un montant de subvention de 40% du montant HT.

Pour les autres travaux, 80% des 38 465 € HT estimés peuvent être subventionnés :

- Subvention de Conseil Régional : CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) pour un montant maximum de subvention de 40% du total HT soit 15 386€.
- Subvention du Département : FAPO (aide aux communes à faible population) 8 000€ maximum
- Subvention du de l'Etat : Fonds Verts pour un montant de 7 386€.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire les demandes de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Pour le dossier rénovation de l'éclairage public rue de la Fraisière et rue de la Gare :
 - **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le CRST à hauteur de 40% du total HT des travaux réalisés.
- Pour le dossier rénovation de l'éclairage public sur le reste de la commune, hors la résidence des Chênes Verts :
 - **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) pour un montant maximum de subvention de 40% du total HT soit 15 386€.
 - **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FAPO (aide aux communes à faible population) 8 000€ maximum
 - **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Verts pour un montant de 7 386€.

7. Communauté des Communes Giennoises

7.1. Rapport Commission Locale Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire, présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), retraçant l'activité de la commission.

Au vu les décisions de la CLECT sur le stand de tir du merisier à Gien :

- Avis favorable à la reconnaissance de l'intérêt communautaire du stand de tir du merisier à Gien,
- Avis favorable sur l'évaluation des charges transférées arrêtées à la somme arrondie de 3 000€,
- Avis favorable sur le montant de 3 000€ concernant l'attribution de compensation de la ville de Gien

Au vu les décisions de la CLECT sur le dojo à Poilly-lez-Gien :

- Avis favorable à la reconnaissance de l'intérêt communautaire du dojo à Poilly-lez-Gien,
- Avis favorable sur l'évaluation des charges transférées arrêtées à la somme de 5 127.15 €,
- Avis favorable sur le montant de 3 000€ concernant l'attribution de compensation de la commune de Poilly-lez-Gien

Au vu la décision de la CLECT sur le stand de tir de Saint-Martin-sur-Ocre :

- Avis défavorable à la reconnaissance de l'intérêt communautaire du stand de tir de St-Martin-sur-Ocre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport de la CLECT.

7.2. Modification statuts

Suite au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), il est entendu que les statuts de la Communauté des Communes Giennoises seront à modifier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la modification des statuts de la CDCG.

7.3. Modification de l'intérêt communautaire de la compétence « *construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire* »

Suite aux précédentes modifications, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** que la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « *construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire* » est nécessaire.

7.4. Groupement commande

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil de la nécessité de se positionner sur les groupements de commande proposé par la CDCG :

- Fournitures de bureau et papier photocopieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Donne** son accord pour renouveler l'adhésion aux groupements de commande fournitures de bureau et papier photocopieur
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'adhésion des dits groupements.

8. Demande apprentissage

Monsieur le Maire a reçu le 10 février dernier un jeune pour une demande d'apprentissage sur la période avril-mai-juin en aménagement paysager.

Suite à cet entretien, des informations complémentaires notamment sur les grilles de salaires pour rémunérer des apprentis ont été demandées au jeune. Ce dernier n'a pas repris contact.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Ne donne pas** suite à cette demande

9. Régularisation du cadastre

Faisant suite à la nécessité de borner une parcelle au carrefour de la Route Départementale (RD) 56 et Route Départementale (RD) 135, la commune s'est aperçue que deux parcelles lui appartenant étaient situées sur la RD135.

Monsieur le Maire a pris attache avec le service de voirie du Département du Loiret pour régulariser la situation : cession des 3 parcelles situées sur la RD135 au profil du Département du Loiret. En retour, le Département propose d'acquérir les parcelles pour un montant :

- E733 pour 15€/m² soit un total de 465€
- A227 et A257 0.6€/m² soit un total de 920€

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de vendre les parcelles :
 - E733 pour 15€/m² soit un total de 465€
 - A227 et A257 0.6€/m² soit un total de 920€
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la vente

Fin de séance à 22 heures 05



Informations et questions diverses :

- **Station d'épuration** : le terrain de la future station d'épuration a été borné.
- **Terrain city-stad** : Une tranchée a été creusé pour préparer la plantation d'une haie végétale.
- **Tour du Loiret 2023** : le Tour du Loiret 2023 passera le 13 mai prochain sur la commune. Les organisateurs sollicitent des bénévoles Choeziens pour être signaleurs à différents endroits. Des gendarmes seront présents.
- **Elagage route de Forêt** : L'élagage des arbres sur une partie de la route de la Forêt est en cours. Des stères de bois seront à dispositions des administrés Choeziens. Suivant le nombre de personnes intéressées, un tirage au sort pourrait-être réalisé.
- **Déontologue** : Un référent déontologue doit être nommer, la municipalité est en attente d'une liste de personnes susceptibles d'être nommée pour ce poste, que l'AML doit lui envoyer.
- **Téléphonie mobile** : La commune est considérée comme zone blanche pour la couverture de téléphonie mobile. L'entreprise chargée de trouver l'endroit adéquat pour l'antenne a pris contacte avec Monsieur le Maire. Elle doit réaliser des tests de hauteur avec un drone afin de sélection le meilleur emplacement.
- **Commercialisation de la fibre** : une réunion publique est organisée par le Département le jeudi 06 avril à la salle polyvalente, pour informer sur la mise en place de la fibre optique sur la commune.
- Suite à la question d'un conseiller sur les panneaux de signalisation que la commune dispose en stocks, un état va être effectué.